

Volet	code ANI	Communication, pédagogie, animation du projet
Objectif Contrat	code ANI1	Mise en œuvre et animation du Plan d'actions
Action	code ANI1.1	Animation globale du plan d'actions et transfert d'expériences vers d'autres territoires
Localisation de l'action		
<i>action non localisée</i>		
Descriptif de l'action		
<p><u>L'action s'articule autour de quatre axes :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Animer le projet dans sa globalité 2) Réaliser des actions (en maîtrise d'ouvrage) 3) Réalisation de supports de communication, d'animations 4) Valoriser le projet en assurant notamment le transfert d'expériences vers d'autres territoires, notamment du Massif central <p>1) <u>Animer le projet dans sa globalité</u></p> <p>Les objectifs seront de coordonner et planifier la mise en œuvre des actions, de centraliser l'information, de faciliter l'échange de données, de relancer les partenaires et d'assurer la transversalité du projet. L'action ANI 2 « Appui technique et scientifique » contribuera également à la bonne mise en œuvre des actions du Contrat.</p> <p>Cette mission sera confiée à un chef de projet qui sera la Responsable du pôle Protection et gestion de l'espace du Parc qui a conduit l'étude préalable au contrat corridors et qui occupe un poste dit « statutaire » au sens de la Charte Objectif 2025. Les dépenses liées à sa rémunération (calculées sur la base d'un ½ temps) ne sont pas éligibles au présent contrat, car déjà financées statutairement par les membres du syndicat mixte du Parc parmi lesquels figure la région Rhône-Alpes. Elles sont valorisées pour mémoire dans le tableau ci-dessous.</p> <p>Le chef de projet sera assisté d'un appui administratif et financier estimé à un ½ temps (soit 105 jours/an). Compte tenu de difficultés rencontrées pour recruter un agent administratif à mi-temps, il est prévu de réaliser cette mission dans le cadre d'une prestation.</p> <p>Une assistance technique sera également mise en place au démarrage de la mise en œuvre des actions du contrat (estimée à 20 jours en prestation externe). Cette assistance portera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'approfondissement de certaines fiches-actions notamment sur la précision des contenus (élaboration de bases de cahiers de charges, visites de terrain..) et l'affinage des montants (demande de devis..). • Un accompagnement au démarrage des premières actions portées par des structures autres que le Parc du Pilat. <p>Le chef de projet « corridors biologiques » assisté d'un appui technique, administratif et financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonnera la mise en œuvre du programme d'actions sur les cinq années, en assurant la transversalité entre les différentes actions et les acteur/partenaires du programme, - Organiser, animera et rédigera les comptes-rendus des différentes instances de suivis du contrat (comité de pilotage, comité technique et scientifique, comité d'information, comités territoriaux...) - Diffusera et présentera le programme d'actions du contrat (notamment au démarrage du programme) auprès des acteurs du territoire d'intervention (collectivités, gestionnaires...) - Accompagnera les différents maîtres d'ouvrage, identifiés dans le plan d'actions, dans le montage technique, administratif et financier des dossiers 		

- Suivra la réalisation des actions en lien avec les maîtres d'ouvrage. Dans ce cadre il est envisagé de s'inspirer de l'expérience de Saint-Etienne Métropole qui a mis au point avec l'appui technique du CEN Rhône-Alpes un outil collaboratif qui, en plus de centraliser les données, permet de présenter sous forme d'une cartographie interactive (support SIG), l'état d'avancement du projet dans le temps de façon très détaillée (cf action ANI 1.2).
- Organiser un comité de pilotage par an afin de faire un bilan des actions réalisées et à venir et pour valider les principales étapes
- Suivra et veillera à une bonne articulation avec les actions citées pour mémoire
- Favorisera la circulation des données et informations auprès de l'ensemble des acteurs du programme (mise en place d'une plate-forme collaborative...)
- Intégrera les mises à jour des nouvelles informations issues des études du plan d'actions : par exemple intégration des données liées aux appareils photos, corrections des données SIG (réseau TVB), etc.
- Mettra en réseau les structures concernées par le contrat dans un but de mutualisation de documents et de données (CENRA, FRAPNA, LPO, Fédérations de Pêche CRPF, ONF, CG et Agences de l'eau dans le cadre des contrats rivière,...).
- Suivra et participera aux différents réseaux des acteurs de la trame verte et bleue (nationaux, régionaux...)
- Participera aux colloques internationaux et aux comités consultatifs d'autres politiques environnementales (sur les secteurs concernés).
- Veillera à la transversalité et à la bonne articulation des actions du projet et ce, plus particulièrement pour les actions « pour mémoire » du programme.
- Elaborera un plan de communication (cf paragraphe 3 ci-dessous)

2) Pour mémoire : Réaliser les actions sous maîtrise d'ouvrage « Parc naturel régional du Pilat » :

Le programme d'actions comporte un certain nombre d'actions dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Parc naturel régional du Pilat. Au vu de leur nature, ces actions s'articulent avec des démarches engagées par le Parc depuis quelques années (comme l'Observatoire de la Biodiversité, la gestion des Sites Ecologiques Prioritaires) et animées par des chargés de mission (dont les postes pour la plupart ne sont pas statutaires). Grâce à cette ingénierie en place, les actions pourront être mises en œuvre et animées par ces chargés de mission. L'estimation de leur temps de travail ainsi que les autres frais (logistiques...) seront mentionnés dans chacune des fiches-actions.

3) Réalisation de supports de communication, d'animations/événements...

Afin de faire connaître le plan d'action et d'informer sur l'état d'avancement de sa mise en œuvre un plan de communication sera élaboré décliné par type de publics, de messages et de supports.

Parmi les actions qui pourront être réalisées figureront probablement :

- Une publication (du type dossier documentaire du Parc du Pilat) qui présentera la problématique trame écologique, la démarche entreprise sur le territoire du Parc élargi à sa périphérie et le plan d'actions (cible partenaires, grand-public averti)
- La parution de lettres d'informations
- Un document bilan/évaluation
- L'organisation de conférences de presse
- La prise en charge de frais de logistique et coûts « intervenants » pour l'organisation de rencontres et d'échanges (comme par exemple l'action ANI 2.2...)

4) Valoriser le projet en assurant notamment le transfert d'expériences vers d'autres territoires, notamment du Massif central :

L'approche « Trame verte et bleue » est un concept innovant, « une vision nouvelle pour la conservation de la biodiversité », qui est actuellement en train de se structurer et de se mettre en place sur le territoire national (notamment dans le cadre de l'application de la loi « Grenelle »). Dans ce contexte, le Parc naturel régional du Pilat souhaite partager l'expérience acquise au cours de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'actions avec d'autres territoires en particulier ceux du Massif central.

De plus le Parc naturel régional du Pilat est membre de l'association IPAMAC (Inter-Parcs du Massif Central) qui mène et anime depuis 2007 un programme sur la Trame écologique à l'échelle du Massif central auquel ont été associés un grand nombre d'acteurs (collectivités, services de l'Etat, organismes socio-professionnels, scientifiques, associations environnementales...). Une des missions d'IPAMAC porte sur la capitalisation, le partage et le transfert à l'échelle du Massif central (mise en place et animation d'une plateforme de ressources et d'échanges internet, organisation de séminaires techniques d'échanges et de voyages d'études). Le chef de projet contribuera à cette mission, notamment en se rendant disponible pour répondre aux éventuelles sollicitations de territoires du Massif central.

Enjeu trame écologique (SRCE)

Cette action n'est pas localisée : elle participe à la mise en place d'actions qui concernent des axes prioritaires SRCE

Indicateurs de suivi

Quantitatif:

- nombre de réunions organisées
- nombre d'actions mises en oeuvre

Qualitatif : bonne coordination des acteurs

Durée estimée

5 ans

Calendrier prévisionnel

2014	2015	2016	2017	2018
Animation globale du plan d'actions, mise en œuvre des actions sous maîtrise d'ouvrage PNR Pilat, réalisation de supports de communication/animations, valorisation/transfert d'expériences				

Coût de l'opération

	Montant	€
<i>Chef de projet :</i>		
2014 => 105 j x 361 €	37 905	€ TTC
2015 => 105 j x 361 €	37 905	€ TTC
2016 => 105 j x 361 €	37 905	€ TTC
2017 => 105 j x 361 €	37 905	€ TTC
2018 => 105 j x 361 €	37 905	€ TTC
Sous/total	189 525	€ TTC
<i>Appui technique, administratif et financier</i>		
2013/2014 => 95 j x 200 € =19 000 € Appui au lancement du contrat : 20jx700 € = 14 000 €	33 000	€ TTC
2015 => 105 j x 200 €	21 000	€ TTC
2016 => 105 j x 200 €	21 000	€ TTC
2017 => 105 j x 200 €	21 000	€ TTC
2018 => 60 j x 200 €	12 000	€ TTC
Sous/total	108 000	€ TTC
<i>Supports de communication/animations</i>		
2014	7 000	€ TTC
2015	3 000	€ TTC
2016	4 000	€ TTC
2017	3 500	€ TTC
2018	5 000	€ TTC
Sous/total	22 500	€ TTC
Fonctionnement :	130 500	€ TTC
Total :	130 500	€ TTC

Pour mémoire 1/2 temps chef de projet pris en charge par le budget statutaire du PNR Pilat 100% de coûts internes

Dont 0% de coûts internes

Maître d'ouvrage

PNR Pilat

Plan de financement envisagé

	%	Fonct	%	Invest	Total (€ TTC)
Région RA	50	65 250			65 250
FEDER	50	65 250			65 250
Total (€ TTC)	100	130 500			130 500

Version : 7 mars 2014

Dossier 1^{ère} tranche déposé en 2013 auprès du FEDER Massif central et Région RA pour une enveloppe de 44 000 € TTC (à consommer avant juin 2015)